



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4134

Tarifification des locations d'expositions itinérantes et des locations de salles au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4134 - TARIFICATION DES LOCATIONS D'EXPOSITIONS ITINERANTES ET DES LOCATIONS DE SALLES AU CENTRE D'HISTOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le CHRD, outre ses missions principales en tant qu'institution muséale, a diversifié ses activités en développant en particulier les locations d'expositions itinérantes. En parallèle, l'institution est régulièrement sollicitée pour l'utilisation de ses locaux par divers opérateurs. Aussi, il y a lieu de formaliser devant vous les conditions matérielles, juridiques et financières de telles opérations.

1-EXPOSITION ITINERANTES :

Dans le cadre de son catalogue d'expositions itinérantes, le CHRD propose, pour leur location, la fourniture de panneaux composés suite à la réalisation d'une exposition temporaire « grandeur nature » réalisée au CHRD.

Il est précisé que les tarifs qui suivent sont adaptés aux contenus des expositions et que ces locations, dès lors qu'elles sont mises en œuvre, font l'objet d'une convention précisant les modalités précises de l'accord. Cependant les principales modalités sont généralement les suivantes :

- L'emprunteur se charge du transport aller et retour de l'exposition et en assume les frais. Il s'oblige à disposer de moyens de transport adaptés ;

- L'emprunteur s'engage à assurer auprès d'une compagnie d'assurances de son choix, notoirement solvable, les éléments de l'exposition dont le récapitulatif figure en annexe et dont la valeur, déterminée par la Ville de Lyon/CHRD. Les éléments composant l'exposition doivent être assurés par l'emprunteur clou à clou pendant la durée de l'exposition dans le cadre d'un « contrat d'assurance tout risque exposition » ;

- L'emprunteur s'engage à signaler toutes usures et défauts au démontage de l'exposition pour que des mesures soient prises par le prêteur. Le constat d'état au départ des œuvres est obligatoire ;

- L'emprunteur est responsable de tout dommage survenu pendant le temps où les éléments de l'exposition se trouvent en sa possession. Il devra indemniser la Ville de Lyon/CHRD du préjudice subi ;

- Tous les documents de promotion de cette exposition réalisés par l'emprunteur devront porter la mention : « Exposition réalisée par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation/Ville de Lyon » ;

- Aucune reproduction des éléments de l'exposition ne pourra être envisagée sans accord préalable ;

- Les frais d'accrochage et de décrochage de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur.

Les tarifs spécifiques et le descriptif du contenu sont les suivants :

Les Jours Sans

Dévoilant le quotidien des Français pendant la Seconde Guerre mondiale, cette exposition se présente comme la synthèse de « Pour vous, Mesdames ! » (2013) et « Les Jours Sans » (2017- 2018).

Dès la fin de l'année 1940, les restrictions et les pénuries s'imposent à la population française et plus particulièrement aux citoyens. Si les restrictions alimentaires constituent pour la population civile l'élément le plus perceptible des changements provoqués par la guerre, celles concernant les combustibles et le vêtement sont particulièrement frappantes.

Cette exposition contient principalement 44 éléments : panneaux, tirages photographiques, dibonds couleurs.

Elle est accompagnée d'une mallette pédagogique, d'une traduction (anglais) et d'un kit communication.

Tarif :

800 €HT/mois les 3 premiers mois

500€HT à partir du 4^e mois

French war photographer

Empreintes d'émotions, teintées quelquefois d'une touche d'humour, les photographies du sergent François Berthier nous ramènent en temps de guerre (juillet 1943 - juin 1946), auprès de soldats anonymes et de généraux officiels qui ont croisé pour un moment le regard du photographe.

Cette exposition contient principalement 77 éléments : panneaux, photographies noir et blanc, cadres, dvd interview.

Tarif :

800 €HT /mois les 3 premiers mois

500 €HT à partir du 4^e mois

Rose Valland

L'exposition offre l'occasion de s'intéresser à cette forme peu connue de résistance qu'est la résistance civile et, plus inattendue encore, administrative, à travers le portrait d'une femme qui fit le choix de lutter contre la mainmise des nazis sur les collections privées et publiques du patrimoine artistique français.

Cette exposition comprends principalement 120 éléments : panneaux, cadres, photos.

Tarif :

800 €HT / mois les 3 premiers mois

500€HT à partir du 4^e mois

Traits résistants

L'exposition souhaite rendre compte tout à la fois de la reconnaissance progressive de cet objet particulier qu'est la bande dessinée, et de l'importance réelle et symbolique de la résistance dans nos consciences et notre imaginaire collectif depuis plus d'un demi-siècle.

Cette exposition contient principalement 30 éléments : panneaux et facsimilés de planches de bandes-dessinées encadrées.

Tarif :

600 €HT / mois les 3 premiers mois

400€HT à partir du 4^e mois

La vie à en mourir

Les seize lettres présentées ici ont été écrites entre 1941 et 1944 par des résistants condamnés à mort, jugés par un tribunal allemand ou désignés comme otages, quelques instants avant leur exécution.

La lecture de ces lettres, d'une grande qualité littéraire, constitue l'un des plus beaux hommages que l'on puisse rendre à tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté, qu'ils soient connus ou anonymes.

Cette exposition est composée principalement de 17 éléments : panneaux.

Tarif :

600 €HT / mois les 3 premiers mois

400€HT à partir du 4^e mois

2-LOCATIONS D'ESPACES :

Par ailleurs le CHRD disposant de locaux, il est parfois sollicité pour une mise à disposition en particulier par des associations. Il y a lieu dès lors d'adopter des tarifs pour chaque local.

Il est précisé que les tarifs sont adaptés aux salles ouvertes à la location et que ces locations, dès lors qu'elles sont mises en œuvre, font l'objet d'une convention précisant les modalités précises de l'accord. Cependant les principales modalités sont généralement les suivantes :

- La réservation est subordonnée à une demande préalable auprès du CHRD. La demande est à formuler par écrit à et doit préciser : les dates et horaires souhaités, la configuration visée, l'identité précise du demandeur et la nature exacte et détaillée de

l'utilisation. Cette demande est soumise à l'examen de la direction du CHRD qui se réserve le droit, en fonction des contraintes de l'établissement, d'accorder ou non l'autorisation de réservation ;

- Il ne sera pas accordé de réservation à des associations à caractère politique ou culturel. Les demandes de réservation sont enregistrées au plus tôt 4 mois et au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation prévue ;

- Du matériel technique (vidéoprojecteur, matériel de sonorisation) peut être mis à disposition. Son utilisation est subordonnée à la présence d'un technicien compétent et à une demande préalable de réservation.

Les locaux sont les suivants :

- Une salle pédagogique n° 1 (38 m², rdc) pouvant accueillir 30 personnes.
Cette salle dispose de 5 tables rondes (diamètre 120 cm) et de 30 tabourets.
Tarif pour une location de 4h :
200 €HT

- Une salle pédagogique n° 2 (55 m², rdc) pouvant accueillir 50 personnes.
Cette salle dispose de 74 chaises et est équipée d'une table (140 × 70 cm), d'une enceinte amplifiée, d'un microphone et d'un vidéoprojecteur.
Tarif pour une location de 4h :
200 €HT

- Un auditorium (71 m², rdc/ss-sol) pouvant accueillir 96 personnes assises.
Cette salle est équipée d'un dispositif de sonorisation (amplificateur, enceintes acoustiques, table de mixage, microphones) et d'un vidéoprojecteur.
Tarif pour une location de 4h :
400 €HT

- Un espace des jeunes (75 m², 2^e ét.) pouvant accueillir 55 personnes.
Cette salle dispose de 7 tables rectangulaires (120 × 80 cm), de 25 chaises et de 5 petits fauteuils.
Tarif pour une location de 4h :
200 €HT

- Une cafétéria (57 m², rdc) pouvant accueillir 30 personnes.
Cette salle dispose de 4 tables rectangulaires (120 × 80 cm), de 3 tables carrées (80 × 80 cm) et de 25 chaises.
Tarif pour une location de 4h :
200 €HT

Un tarif de 100 € HT sera appliqué en sus pour toute demande de matériel supplémentaire son et vidéo (hors auditorium déjà équipé).

Les créneaux de mise à disposition possibles sont les suivants :

- Salles pédagogiques et salle polyvalente : samedi, dimanche, lundi, de 10h à 18h

- Auditorium : mercredi, jeudi, vendredi, de 18h à 22h
- Espace des jeunes : samedi de 10h à 18h, mercredi de 14h à 18h
- Cafétéria : mercredi, jeudi, vendredi, de 18h à 22h.

Sont exclus de la réservation les jours fériés.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement d'une redevance selon la grille tarifaire en annexe.

3-CESSION D'ELEMENTS DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES :

Dans le cadre de son programme d'expositions temporaires, et à la suite de la réalisation de certaines d'entre-elles le CHRD est sollicité pour céder certaines composantes comme par exemple des textes écrits par le musée des présentations vidéos, des plans de scénographies, des copies de photographies....

Dans le cadre de la recherche d'optimisation des ressources de la structure il est souhaité qu'un tarif standard pour de telles prestations soit décidé.

Ce tarif de base serait de 3.000 euros HT, auquel se rajouterait éventuellement le coût des droits en cas de photos-vidéo acquises.

Un contrat spécifique permettant d'encadrer cette fourniture serait établi à chacune des opérations.

4-FOURNITURES D'IMAGES :

Par ailleurs le service documentation-bibliothèque est parfois sollicité pour une fourniture d'images.

Le tarif actuel de 12,20 euros HT par image correspond à une période où ces images étaient reproduites sur CD-ROM et incluait le coût du support physique.

Ces fournitures d'images se font aujourd'hui par internet. Aussi pour également simplifier le processus administratif dont le coût est important il vous est proposé d'adopter un système forfaitaire à savoir :

1. Dans la limite de 10 images, un forfait de 100 euros HT sera appliqué ;
2. Au-delà de 10 photos, chaque photo supplémentaire sera facturée 15 euros HT.

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les tarifs et modalités de location, fournitures d'images énoncés ci-dessus sont approuvés et seront appliqués à partir du 1^{er} octobre 2018. Ces tarifs HT seront soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application de la franchise en base, article 293B du CGI jusqu'au 31/12/2018, puis taux normal à partir du 1^{er} janvier 2019).

2. Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 01, programmes EXPOCH, nature 70688, fonction 322 pour les locations d'expositions et au budget 01, programmes MOYGENCH, nature 70688, fonction 322 pour les locations d'espace et fournitures d'images.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER